

Comment nous contacter...

☎ : 07 89 24 47 42

✉ pass@ch-avranches-granville.fr

Centre Hospitalier Avranches – Granville :

Site d'Avranches

59, Rue de la Liberté
B.P. 338 - 50303 Avranches

Site de Granville

849, rue des Menneries
BP 629 - 50406 Granville

Centre Hospitalier de St Hilaire du Harcouët:

Place de Bretagne
50600 Saint Hilaire du Harcouët

Centre Hospitalier de Mortain:

18 rue de la 30ème Division Américaine
BP 2 - 50140 Mortain



**PERMANENCE D'ACCES
AUX SOINS DE SANTE (PASS)**

**CENTRES HOSPITALIERS
AVRANCHES-GRANVILLE
ST HILAIRE DU HARCOUËT
MORTAIN**

*La PASS est un dispositif
destiné à accueillir, évaluer et orienter
toute personne présentant une difficulté
dans son accès aux soins.*

A l'attention des professionnels

Novembre 2015

Législation

La loi d'orientation N°98.657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions tend à garantir **l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux** dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

Créé par l'article L6112.6 du Code de la Santé Publique, ce dispositif est adapté aux **personnes en situation de précarité**.

La nouvelle circulaire N°DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 définit l'organisation et le fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé

A quoi sert-elle ?

Les PASS sont destinées à **faciliter l'accès aux soins et à accompagner les plus démunis** dans cette démarche.



Nos missions

- Identifier les besoins et favoriser l'accès aux soins dans la filière de droit commun
- Jouer un rôle de prévention et accompagner les personnes pour faire valoir leurs droits avec une approche globale et coordonnée du soin.
- Eviter la rupture des soins des personnes en situation précaire.
- Sensibiliser et conseiller les professionnels intervenant auprès de ces populations, aux problématiques de santé liées à la précarité

Vous repérez une problématique « santé » lors d'un accompagnement. Nous sommes là pour :

- ✓ Echanger sur la situation
- ✓ Rencontrer la personne
- ✓ Evaluer les besoins de santé
- ✓ Accompagner l'ouverture des droits
- ✓ Proposer (si besoin) une consultation avec un professionnel de santé
- ✓ Orienter vers les structures et dispositifs adaptés

Nos permanences

Sur les Centres Hospitaliers

- **d'Avranches le mardi de 14h à 16h30**
(bureau situé dans le Hall, à côté du standard)
- **de Granville le jeudi de 14h à 16h30**
(bureau situé derrière l'accueil à droite des ascenseurs du personnel)
- **de Saint Hilaire du Harcouët le premier lundi de chaque mois de 14h à 16h30**
- **de Mortain le troisième lundi de chaque mois de 14h à 16h30**

Si le patient le souhaite, une personne de son choix peut l'accompagner (réfèrent social, proche, personne de confiance ...)